



École alternative Freinet de Trois-Rivières

Édifice Saint-Sacrement
1745 boul. St-Louis
Trois-Rivières, G8Z 2N6
819-375-4788

Édifice Du Boisé-des-Pins
125 St-Émile
Trois-Rivières, G8T 7P6
819-693-7817

Procès-verbal de la séance régulière du conseil d'établissement de l'école alternative Freinet de Trois-Rivières tenue le lundi 24 mars 2025, à 18 h30
À Boisé-des-Pins.

1.A) VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la présidente déclare la séance ouverte.

1.B) VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Étaient présents :
Émilie Lefrançois, parent
Ingrid Garceau, parent
Daniel Dupont, parent
Marlène Richer, parent
Jean-François Croteau, enseignant
Geneviève Vachon, enseignante
Geneviève Bournival, enseignante
Sonia Gauthier, psychoéducatrice
Luc Francoeur, directeur

étaient absentes :
Marilou Lavallée-Benny, parent
Kim Brunelle, responsable service de garde

1. MOT DE BIENVENUE

Madame Émilie Lefrançois souhaite la bienvenue aux membres du C.E.

2. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que la direction a élaboré un projet d'ordre du jour;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Geneviève Bournival, il est résolu à l'unanimité :

3. **D'ADOPTER** l'ordre du jour pour la séance régulière du 24 mars 2025.

Projet d'ordre du jour

Durée	No	Sujet	Objet
1 min.	1	Vérification du quorum/ mot de bienvenue	Constat
2 min.	2	Lecture et adoption du projet d'ordre du jour	Adoption
7 min.	3	Adoption du procès-verbal du 10 février 2025	Adoption
5 min.	4	Questions de l'assemblée	Information
5 min.	5	Correspondance de la présidence	Information
2 min.	6	Formation des membres du CE	Information
15 min.	7	Mot du directeur : a) Principes d'encadrement du coût des documents et autres contribution financières exigées de l'école 25-26. b) Implication des parents c) Organisation scolaire 25-26 d) Dossier place élèves 24-29 e) Code vie 25-26	Approbation Information Information Information Approbation
15 min.	8	Présentation du protocole élèves et mesures de contraintes (Sonia)	Information
10 min.	9	Fournitures scolaires	Approbation
5 min.	10	Entrée progressive des maternelles 2025	Approbation
5 min.	11	Service de garde a) Année de formation de nos intervenants	Information
10 min.	12	Rapport du représentant au comité de parents	Information
10 min.	13	Rapport du représentant au comité EHDAA	Information
5 min.	14	Affaires nouvelles a) Projet d'activité 6 ^e année Boisé (Jeunéalogie) b) Projet 5 ^e année Boisé (Cinéma) c) Calendrier des pédagogiques alternatives	Approbation Approbation Adoption
1 min.	15	Levée de l'assemblée	Adoption

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 FÉVRIER 2025

067-CÉ
24/25- 907

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la loi sur l'instruction publique, les membres du conseil d'établissement ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2024, plus de 7 jours avant la tenue de la présente réunion.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Geneviève Vachon, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, le procès-verbal de la séance régulière du 10 février 2025 avec les modifications au point 13 b) : Approbation avec retrait de commanditaires et retrait de distribution dans le quartier du journal.
au point 13 c) : Approuver la sortie à Québec et non du journal.

4. **QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE**

Aucune question de l'assemblée.

5. **CORRESPONDANCE DE LA PRÉSIDENTE**

Aucune correspondance

6. **FORMATION DES MEMBRES DU CE**

Monsieur Luc rappelle l'écoute des capsules à faire pour tous les membres surtout les nouveaux membres. Celle-ci doit être faite avant le 23 juin. Il y aura un document à signer à la fin de l'année.

Un rappel sera fait par courriel aux membres avec le lien à suivre.

7. **MOT DE LA DIRECTION**

Monsieur Luc Francoeur donne une brève explication de l'emphase mis sur le côté financier pour la prochaine année.

a) Principes d'encadrement du coût des documents et autres contributions financières

067-CÉ
24/25- 908

CONSIDÉRANT les balises établies par les différentes politiques du Centre de services scolaire pour certains frais ainsi que leur gestion;

CONSIDÉRANT le projet éducatif de l'école qui a été adopté par le conseil d'établissement (art. 74 LIP);

CONSIDÉRANT les caractéristiques et les attentes de la communauté desservie par l'école (art. 74 LIP).

CONSIDÉRANT la prise en compte par le conseil d'établissement des autres contributions qu'il a approuvées ou qui lui sont proposées, lorsqu'il s'est penché sur les principes d'encadrement proposés par la direction d'école;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Marlène Richer, il est résolu à l'unanimité;

D'ÉTABLIR les principes d'encadrement qui seront pris en compte dans l'élaboration des listes de matériel d'usage personnel, du choix des documents visés par le troisième alinéa de l'article 7 de la LIP et du choix de manuels scolaires et du matériel didactique pour l'année scolaire 2025-2026. Ces principes d'encadrement sont déposés en annexe;

De MANDATER la direction pour qu'elle s'assure que les listes préparées par le personnel de l'école respectent lesdits principes, avant de les approuver et de les déposer au conseil d'établissement à la fin de l'année.

b) Implication des parents

Monsieur Luc Francoeur nous informe que certains parents sont présentement à demander de quelles façons ils pourraient s'impliquer puisqu'ils ne semblent pas trouver dans les multitudes de demandes des enseignants une façon qui leur conviendrait alors que ce mandat leur appartient.

Une suggestion est aussi faite pour que les enseignants soient à l'affût de certains parents qui semblent beaucoup plus disponibles que d'autres pour enfin laisser la chance à ces derniers de compléter leur quota d'implications. Il s'agit juste d'avoir un équilibre.

c) Organisation scolaire 25-26

Monsieur Luc Francoeur nous explique la répartition par groupes pour l'année 2025-2026 pour les deux édifices. Les groupes sont presque complets.

d) Dossier place élèves 24-29

Monsieur Luc Francoeur explique en gros les chiffres ministériels du document. Nous serons en surpopulation dans les prochaines années. Cela deviendra un enjeu.

e) Code de vie

067-CÉ
24/25- 910

CONSIDÉRANT que l'article 76 de la Loi sur l'instruction publique stipule que le conseil d'établissement approuve les règles de conduite et les mesures de sécurité proposées par le directeur de l'école;

CONSIDÉRANT la participation de l'équipe-école à l'élaboration du code de vie et des mesures de sécurité;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction d'école;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Geneviève Vachon, il est résolu à l'unanimité ;

D'APPROUVER les règles de conduite et les mesures de sécurité pour la prochaine année scolaire.

8. **PRÉSENTATION DU PROTOCOLE ÉLÈVES ET MESURES DE CONTRAINTES (SONIA)**

Madame Sonia Gauthier, psychoéducatrice, prend quelques minutes pour présenter les grandes lignes du protocole pour les mesures de contraintes. Le but est de désamorcer la situation et d'éviter de se rendre à l'escalade et ensuite à la crise. Elle explique bien qu'il y a un protocole-école et un protocole-élève.

Elle fait part de la formation ITCA que les professionnels ont reçue. La signification étant : Intervention thérapeutique lors de comportements agressifs.

9. **FOURNITURES SCOLAIRES 25-26**

067-CÉ
24/25- 911

CONSIDÉRANT les listes proposées par la direction élaborées avec la participation des enseignants;

CONSIDÉRANT le respect du Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées;

CONSIDÉRANT le respect de la Politique relative à la gratuité scolaire et aux contributions financières pouvant être exigées des parents et des élèves adoptées par le Centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT la prise en compte des principes d'encadrement du coût des documents établis pour 2025-2026;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de madame Émilie Lefrançois, il est résolu à l'unanimité ;

D'APPROUVER les listes de matériel d'usage personnel dont l'achat sera demandé aux élèves pour 2025-2026 telles que présentées.

10. **RENTÉE PROGRESSIVE DES MATERNELLES**

Monsieur Luc présente l'horaire de la rentrée progressive répartie sur 6 jours.

067-CÉ
24/25-912

CONSIDÉRANT l'article 84 de la Loi sur l'Instruction publique;

CONSIDÉRANT l'élaboration de cette proposition avec la participation des enseignants du préscolaire de l'école;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'établissement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Ingrid Garceau, il est résolu à l'unanimité;

D'APPROUVER les modalités de l'entrée progressive des groupes du préscolaire pour la prochaine année scolaire tel que déposées.

11. **ANNÉE DE FORMATION DE NOS INTERVENANTS**

Madame Kim Brunelle étant absente, il n'y a pas de discussion pour ce point.

12. **RAPPORT DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS**

Pas de rencontre

13. **RAPPORT DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ EHDA**

Pas de représentant

14. **AFFAIRES NOUVELLES**

a) Projet d'activité 6^e année Boisé (Jeunéalogie)

067-CÉ
24/25-913

CONSIDÉRANT l'article 87 de la Loi sur l'Instruction publique qui donne le mandat au conseil d'établissement d'approuver les activités nécessitant un changement à l'horaire quotidien ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'école, communément appelées sorties éducatives ;

CONSIDÉRANT la participation des enseignants à l'élaboration de la planification annuelle des activités et sorties ;

CONSIDÉRANT la pertinence des liens entre le choix de l'activité et de l'objectif visés dans le projet éducatif de notre école ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction d'école ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Daniel Dupont, il est résolu à l'unanimité;

D'APPROUVER le projet d'activité des 6^e année de Boisé-des-Pins pour la « jeunéalogie ».

b) Projet 5^e année Boisé (Cinéma)

067-CÉ
24/25-914

CONSIDÉRANT l'article 87 de la Loi sur l'instruction publique qui donne le mandat au conseil d'établissement d'approuver les activités nécessitant un changement à l'horaire quotidien ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'école, communément appelées sorties éducatives ;

CONSIDÉRANT la participation des enseignants à l'élaboration de la planification annuelle des activités et sorties ;

CONSIDÉRANT la pertinence des liens entre le choix de l'activité et de l'objectif visés dans le projet éducatif de notre école ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction d'école ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Daniel Dupont, il est résolu à l'unanimité;

D'APPROUVER le projet d'activité des 5^e année de Boisé-des-Pins pour le cinéma.

c) Calendrier des pédagogiques alternatives

067-CÉ
24/25-915

CONSIDÉRANT la participation des enseignants à l'élaboration de la planification du calendrier des journées pédagogiques ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction d'école ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Geneviève Bournival, il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER le calendrier scolaire des journées pédagogiques 25-26.

16. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

067-CÉ
24/25-916

Il est 19 h 17, madame Geneviève Vachon propose la levée de l'assemblée.

Prochaine rencontre le 12 mai 2025, à 18 h 30, à l'édifice St-Sacrement.

Signatures :



Émilie Lefrançois, présidente



Luc Francoeur, Directeur